Référendum climat : l'Assemblée va donner son feu vert

Le vote des députés de droite préfigurera-t-il celui des sénateurs LR majoritaires dans la Haute Assemblée ?

ARTHUR NICHOLAS ORCHARD/HANS LUCAS VIA REUTERS

Le texte, première étape vers le référendum souhaité par le chef de l'État, sera présenté mardi aux députés.

TRISTAN QUINAULT-MAUPOIL @TristanQM

ENVIRONNEMENT Les députés doivent adopter mardi, sans surprise, le projet de loi constitutionnelle. Première étape vers le référendum souhaité par le chef de l'État afin d'inscrire dans l'article 1er de la Constitution que la France *« garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique »*. *« C'est un vote qui doit dépasser les clivages »*, a jugé lundi Pieyre-Alexandre Anglade, le rapporteur LREM du texte invité du « Talk Le Figaro » *(lire ci-dessous)*.

Le vote des députés de droite sera particulièrement scruté. Préfigurera-t-il le positionnement de leurs collègues sénateurs LR ? Lesquels, majoritaires au Palais du Luxembourg, détiennent le pouvoir de faire aboutir le référendum. Car pour que les Français soient convoqués aux urnes, le projet de loi constitutionnelle doit d'abord être voté conforme (à l'identique) par les deux Chambres.

Avant le vote solennel au Palais Bourbon, les députés LR débattront de leur stratégie en réunion de groupe. *« Les Républicains ne tomberont pas dans le piège grossier tendu par Emmanuel Macron, faisant de nous des adversaires de l'environnement. Ce texte est inutile et dangereux mais nous le laisserons aller au référendum pour que les Français le désavouent »*, indique au *Figaro* le député du Vaucluse Julien Aubert, qui planche à LR sur les questions écologiques. S'il préconise l'abstention, certains de ses collègues voteront contre à l'instar du député de la Manche Philippe Gosselin. Ce juriste de formation pointe du doigt un *« risque juridique fort »* qui aboutira à *« une paralysie de l'économie et de l'initiative »*. Lors des débats parlementaires, de nombreux députés ont mis en garde contre une rédaction trop stricte de l'article 1er. Ainsi, Marc Le Fur (Côtes-d'Armor) a défendu le remplacement du mot *« garantir »* par *« préserver »*. Sans succès.

Au sein même de la majorité, la rédaction a interrogé. *« La modification de la Constitution pose, de fait, une limite à certaines libertés économiques et assoit un nouveau risque juridique que les entreprises devront définitivement intégrer »*, a admis lors de la discussion générale la députée du Nord Valérie Petit (Agir ensemble). *« Il me semble que nos débats devront apporter des garanties d'équilibre entre lutte contre le dérèglement climatique et droits individuels »*, a relevé cette libérale convaincue, tout en précisant que son groupe voterait en faveur du texte. Valérie Petit veut *« faire confiance aux juges et au principe de proportionnalité »*.

> **« Ce texte est inutile et dangereux mais nous le laisserons aller au référendum pour que les Français le désavouent »**
> JULIEN AUBERT, DÉPUTÉ LR DU VAUCLUSE

« Avec la notion de garantie, l'article unique implique la notion de responsabilité. Vous allez donc accroître la judiciarisation de la politique environnementale », a insisté dans l'Hémicycle Julien Aubert tout en ironisant : *« Il est facile de se proclamer République écologique lorsqu'on a désindustrialisé le pays et que toutes les industries polluantes sont parties s'installer dans des pays en voie de développement auxquels on donnera ensuite des leçons parce qu'ils émettent beaucoup de dioxyde de carbone »*. Une approche partagée par l'Insoumis François Ruffin (Somme), qui a réclamé l'inscription dans la Constitution de la phrase : *« La République condamne les délocalisations industrielles qui continuent à polluer sans restriction »*. Là encore, sans succès.

Les plus fervents écologistes abordent la proposition de référendum avec beaucoup de scepticisme. Présidente de Génération écologie et députée des Deux-Sèvres, Delphine Batho votera pour le projet de loi constitutionnelle car elle n'est *« jamais contre un micro-pas en avant »* mais dénonce *« une manœuvre politicienne »* de l'exécutif à un an de l'élection présidentielle. *« Je suis contre un plébiscite sur le dos de l'écologie qui se retournera contre elle »*, prévient l'ancienne ministre de l'Écologie. Elle juge par ailleurs qu'il aurait été préférable d'inscrire dans la Constitution *« le principe de progression constante »* pour empêcher, par exemple, le retour temporaire des néonicotinoïdes. Sa proposition n'a pas été retenue, l'exécutif étant attaché à la formulation initiale née des travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Pas sûr que les sénateurs y soient autant attachés. Le président du Sénat, Gérard Larcher, a déjà indiqué qu'il préfère le verbe *« agir »* à *« garantir »*.

S'ils venaient à changer la formulation de l'article 1er, les sénateurs condamneraient le référendum. *« La droite sénatoriale a une posture plus politicienne qu'à l'Assemblée »*, souligne un parlementaire de la majorité, qui craint l'arrivée du texte au Palais du Luxembourg. *« Pour les sénateurs LR, modifier le projet de loi constitutionnelle sera un moyen d'exister »*, note le même élu. Ce qui n'est pas pour déplaire à l'exécutif, qui veut avant tout garder l'électorat urbain de centre droit – de plus en plus sensible à l'écologie – en le convainquant que LR est dans un positionnement strictement conservateur. ■

Dominique Bussereau lance l'alerte contre les dérives de l'éolien

EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr

Dominique Bussereau lors d'un entretien avec *Le Figaro*. J.-C MARMARA/LE FIGARO

DOMINIQUE BUSSEREAU pousse un cri d'alarme contre l'excès d'éoliennes. Si le président de l'Assemblée des départements de France devait plaider cette cause un jour face au président de la République, il formulerait quatre demandes précises à Emmanuel Macron : *« Ne diminuez pas les possibilités de recours, redonnez la capacité à toutes les juridictions administratives de se prononcer sur ces dossiers (des tribunaux administratifs au Conseil d'État), demandez à vos préfets de se fonder sur l'avis des populations avant de délivrer des autorisations sans signer celles-ci si les avis sont négatifs, puis incitez enfin les collectivités à prendre leurs responsabilités car trop souvent certaines se font piéger par des industriels peu scrupuleux. »*

En Charente-Maritime, département qu'il préside depuis 2008, Dominique Bussereau est bien placé pour savoir que le tourisme est la première économie. Or cette ressource essentielle lui semble menacée par le développement hasardeux des éoliennes. *« Si l'on détruit nos paysages, on détruit notre économie. Les choses sont aussi simples que ça »*, résume l'élu local, engagé dans ce combat après avoir constaté une multiplication de superstructures dans sa région. *« On a vraiment vu les paysages s'abîmer »*, souffle le président départemental.

Pour réagir, il s'est inspiré de l'observatoire régional de l'éolien développé par Xavier Bertrand, dans les Hauts-de-France. Comme lui, Dominique Bussereau a lancé un observatoire départemental chargé d'examiner les projets d'éoliennes, en partenariat avec les élus locaux et les associations. *« In fine, nous donnons un avis au préfet et, s'il accorde une autorisation malgré cet avis défavorable, nous attaquons son arrêté devant la cour administrative d'appel. »* Actuellement, une dizaine d'arrêtés sont pendants devant la cour administrative de Bordeaux.

Des « méthodes de gougnafiers »

Bussereau veut dénoncer les *« méthodes de gougnafiers »* de certaines entreprises qui promettent *« monts et merveilles »* aux élus et aux agriculteurs comme d'autres le faisaient dans les années 1950 quand ils vendaient *leurs « réfrigérateurs dans des fermes dépourvues d'électricité »*. Il constate que le Rassemblement national s'empare de la thématique pour les élections locales après avoir senti l'extrême sensibilité du problème dans l'opinion. L'élu note aussi que certaines municipalités, pourtant armées d'un bon bilan, ont été balayées aux dernières élections après avoir autorisé une installation.

Dominique Bussereau n'a rien à reprocher aux éoliennes en mer, à condition qu'elles ne soient pas visibles et ne gênent pas les activités maritimes. Il n'est pas davantage opposé aux éoliennes classiques dans les zones reculées, là où les paysages naturels et le patrimoine bâti ne sont pas touchés. *« En revanche, l'excès d'éoliennes dans les zones vallonnées ou collinaires, à proximité des villages, des habitations ou d'églises romanes n'est pas acceptable »*, proteste-t-il. Comment, en tant qu'ancien ministre de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, peut-il expliquer que de tels abus ne soient pas mieux contrôlés dans le cadre de l'aménagement du territoire ? *« Tout simplement parce que personne ne s'en est occupé. Non seulement on a laissé le champ libre aux promoteurs d'éolien mais on leur a même simplifié les choses en supprimant des garanties juridiques. Les impacts esthétiques, sonores et environnementaux ont été oubliés »*, accuse encore Dominique Bussereau, résolu à poursuivre son combat. ■

Les informés
de Jean-François Achilli, du lundi au vendredi de 20h à 21h
franceinfo:
radio . web . tv canal 27
chaque mardi avec LE FIGARO

Pieyre-Alexandre Anglade : « L'urgence climatique n'appartient pas à EELV »

VIRGINIE LE TRIONNAIRE @vletrionnaire

L'ASSEMBLÉE nationale vote ce mardi le texte sur la préservation de l'environnement. Invité lundi du « Talk Le Figaro », le rapporteur du projet de loi a rappelé la volonté du président de la République, sur la base d'une proposition de la Convention citoyenne pour le climat, *« d'inscrire à l'article 1er de la Constitution, la garantie de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique »*. L'objectif est clair, faire en sorte que ces principes, *« irriguent l'ensemble de l'action publique nationale et locale, dans les années à venir »*, a martelé Pieyre-Alexandre Anglade, et *« faire en sorte que la France devienne le premier pays européen à inscrire la lutte contre le dérèglement climatique dans sa loi fondamentale »*.

Pourtant, cette disposition figure déjà dans la charte de l'environnement adoptée en 2004 qui fait partie du bloc constitutionnel. Alors pourquoi inscrire cette notion dans la loi fondamentale ? *« La charte de l'environnement de 2004, c'est l'éveil politique à la notion de préservation de l'environnement et de la biodiversité »*, souligne Anglade, mais elle *« ne fait aucunement référence à la lutte contre le dérèglement climatique »*.

Pieyre-Alexandre Anglade, lundi, dans le studio du *Figaro*.
FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

Un mot pourtant fait débat : le verbe *« garantir »*. Des voix s'élèvent contre ce qui pourrait devenir une obligation de résultat, une contrainte, notamment dans le champ économique. Le Conseil d'État lui-même a souligné que ce verbe *« garantir »* portait des conséquences, une *« quasi-obligation de résultat »*, ajoute Anglade. *« Nous assumons un verbe d'action, qui nous engage »*, assure-t-il, estimant qu'*« eu égard à la situation climatique environnementale du pays et de l'ensemble de la planète, il y a un devoir d'action »*.

À cette occasion, le député souligne que le chef de l'État s'est opposé à ce que ladite phrase soit inscrite dans le préambule de la Constitution, *« pour que le droit de l'environnement ne l'emporte pas sur les autres valeurs constitutionnelles »*. Au-delà des débats sémantiques, *« ce qui est important à la fin, c'est de faire entrer dans notre Constitution ce principe de lutte contre le dérèglement climatique, qui n'y figure pas »*, affirme-t-il. *« Cette urgence climatique, n'appartient pas à EELV »*, souligne-t-il, considérant que ce vote doit dépasser les clivages partisans. Aucun doute pour lui : la majorité est rassemblée derrière cette proposition et la votera *« très largement »*.

Le président de la République a prévu un référendum, *« outil nécessaire dont notre pays a besoin pour discuter d'environnement »*, insiste le député. Or, pour le rendre possible, il faut que les deux Chambres votent de manière similaire. *« J'ai confiance dans le Sénat à rejoindre la majorité dans ce combat »*, lance l'élu. Il veut croire que les sénateurs, *« fermement ancrés sur le terrain, constatant les ravages du dérèglement climatique, savent qu'il y a urgence à agir. (…) Nous devons mettre toutes nos forces dans la discussion avec le Sénat »*. ■